

Pour en savoir plus sur APM international et ses services rendez-vous sur [le site d'APM International](#).

Lundi 23 mai 2011 -

Accès aux soins des personnes précaires : ministère et ARS souhaitent un état des lieux complet sur les Pass

PARIS, 23 mai 2011 (APM) - Le ministère de la santé et les agences régionales de santé (ARS) souhaitent obtenir un état des lieux complet sur les permanences d'accès aux soins de santé (Pass) en vue notamment d'améliorer le mode d'allocation financière, a-t-on appris lors du colloque national qui s'est déroulé vendredi à l'Hôpital européen Georges Pompidou (HEGP, Paris, AP-HP) et était organisé par le Collectif Pass.

Un premier état des lieux a montré que plus de 400 Pass ont été créées entre 1998 -année du vote de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions- et 2010, a indiqué Denise Bauer, chargée de mission à la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Si les Pass sont situées essentiellement dans des établissements publics de santé, plutôt de grande taille, leur développement s'est élargi aux unités urbaines de petite taille ou aux zones rurales et surtout aux unités urbaines de taille moyenne, entre 2003 et 2008.

Il existe une forte hétérogénéité des formes et des fonctionnements des Pass, a constaté Denise Bauer, comme l'ont également remarqué plusieurs autres intervenants.

Leur volume d'activité varie beaucoup, un quart des Pass accueillant moins de 100 personnes par an, tandis que 20 en accueillent plus de 2.000. Au plan qualitatif, certaines fonctionnent essentiellement avec une assistante sociale, certaines n'assurent que des consultations sans rendez-vous avec un plateau technique tandis que d'autres organisent un accès à des spécialistes.

Une diversification des Pass s'est également opérée à partir de 2009 à la suite d'un appel à projets qui a abouti à allouer près de 6 millions d'euros pour la création de 72 Pass spécialisées.

Parmi elles, ont figuré 17 Pass bucco-dentaires, 14 Pass régionales, comme celle des Pays-de-la-Loire, et 41 Pass psychiatriques destinées à compléter l'interface médicale offerte par les équipes mobiles psychiatrie-précarité mais qui ne sont pas toutes ouvertes.

POURSUITE DES TRAVAUX

Actuellement, des travaux se poursuivent pour améliorer la connaissance du mode de fonctionnement et de l'activité des Pass, examiner la mise en place de nouvelles permanences et pour évaluer leur insertion dans les territoires de santé, a indiqué Denise Bauer.

Annonçant la prochaine mise en place d'un groupe de travail sur les Pass, elle a ajouté qu'il fallait également élaborer un référentiel pour mieux calculer le montant de la dotation des missions d'intérêt général (Mig) allouée aux Pass, puis mieux l'attribuer.

Près de 40 millions d'euros ont été alloués à ces structures en 2009, a-t-elle précisé par la suite.

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) va également conduire deux études, l'une sur les coûts associés aux séjours dans les hôpitaux des personnes

précaires, l'autre qui visera à créer des indicateurs géopopulationnels sur la précarité pour mettre en évidence différents niveaux de besoins différenciés et adapter l'offre de soins.

L'EVOLUTION DES PERMANENCES EVOQUEE DANS LE PRAPS

Les ARS sont également demandeuses d'une évaluation du fonctionnement des Pass de leur région et d'une meilleure connaissance de leur activité, ont témoigné les représentants des ARS Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) lors du colloque.

En Paca, où les crédits pour les Pass sont "sanctuarisés" et sont même en augmentation, une évaluation commencera en juin et portera sur les conditions d'accueil, la qualité de la prise en charge, les missions, les moyens et le rôle éventuel d'interface entre l'hôpital et l'extérieur, a indiqué la représentante de l'ARS présente dans l'assistance.

La question de l'évolution et du devenir des Pass sera abordée dans le programme d'accès à la prévention et aux soins (Praps) que l'ARS doit élaborer dans le cadre du projet régional de santé (PRS), a précisé Laurent Chambaud, directeur de la santé publique à l'ARS Ile-de-France.

L'ARS Ile-de-France souhaite faire un lien entre l'évolution des Pass et l'ensemble des mesures prises pour la prise en charge de la précarité, par exemple les réseaux, et voir comment il est possible d'aller plus loin et "tester de nouveaux modèles", a-t-il expliqué.

L'agence souhaite en effet ouvrir le plus possible les Pass sur les dispositifs de soins ambulatoires et créer des partenariats actifs avec les polyvalences sociales de secteur, en lien avec les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale.

Mais il est indispensable d'effectuer au préalable un état des lieux "partagé" sur le fonctionnement et le financement, "pas toujours très clair", des Pass puis de construire un référentiel sur ces structures et de réfléchir à leur rôle, a insisté Laurent Chambaud.

san/ab/APM polsan
redaction@apmnews.com

SNOEN003 23/05/2011 15:34 ACTU

©1989-2011 APM International.

*APM International est une SAS au capital de 308.000 € du groupe [Wilmington Group plc](#).
33, Avenue de la République, 75011 PARIS, France
Tél: 01 48 06 54 92, Fax: 01 48 06 27 00
RCS PARIS B 351 616 859 - SIRET 351 616 859 000 36 - APE 6391Z
Numéro de TVA intracommunautaire FR33351616859*